

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/12/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/12/2021

Délibération n° D-2021-418

Personnel contractuel - Création d'un emploi temporaire - Chef
de projet bâtiments à la Direction Patrimoine et Moyens

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Valérie BELY-VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Noélie FERREIRA.

Direction Ressources Humaines

Personnel contractuel - Création d'un emploi temporaire - Chef de projet bâtiments à la Direction Patrimoine et Moyens

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite au départ du responsable du service conduite d'opérations de la Direction Patrimoine et Moyens (DPM), il convient de renforcer l'équipe de chefs de projet bâtiment actuellement composée de 3 agents par le biais d'un contrat temporaire.

Au cours de cette période, l'intérim du responsable de service sur la partie management/coordination sera assuré par le directeur de la DPM.

Un bilan de ce mode de fonctionnement sera effectué à l'issue de la période.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi temporaire d'ingénieur territorial d'une durée d'un an. Cet emploi temporaire assurerait les missions dévolues aux chefs de projet bâtiments, parmi lesquelles :

- piloter des projets immobiliers stratégiques ;
- assurer la conduite d'opération des projets immobiliers et représenter la maîtrise d'ouvrage ;
- garantir le suivi des maîtrises d'œuvres externes dans l'objectif d'une sobriété en matière d'utilisation de deniers publics et d'une efficacité élevée en matière de programmation et de gestion budgétaire pluriannuelle ;
- participer à la vie du service et de la direction.

Sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer, pour une durée d'un an, un emploi temporaire de chef de projet bâtiment, rémunéré sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'ingénieur territorial, sur la base de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU